
L'ethnologue à la dérive

George Montandon
et l'ethnoracisme

Marc Knobel

Ethnologie française, nouvelle série, T. 18, No. 2, Avril - Juin 1988

George Montandon est né le 19 avril 1879 à Cortaillod, canton de Neuchâtel, d'une famille française qui émigra en Suisse. Après avoir fréquenté l'école latine de Neuchâtel, Montandon s'inscrit à la Faculté de Médecine de Genève, puis de Zurich et de Lausanne où il obtient, en 1906, son diplôme de médecin de l'Etat. Assistant à la clinique de chirurgie de l'Université de Zurich, il devient docteur en médecine de cette faculté en 1908. En 1909, il suit les cours de maladies tropicales de Hambourg et prépare un premier voyage d'exploration. Montandon projette de parcourir et d'étudier le sud-ouest de l'Ethiopie, où il restera plus de deux ans. Les résultats de ce périple sont consignés dans plusieurs publications, dont : « *Au pays Ghimirra, récit de mon voyage à travers le Massif Ethiopien* » (1913).

■ L'ethnologue

Au retour de son expédition, il exerce la médecine à Lausanne, mais, riche de son expérience le médecin s'oriente vers l'ethnologie et poursuit ses travaux anthropologiques. Lorsque la guerre éclate, Montandon quitte la Suisse et s'engage comme médecin volontaire à l'Hôtel-Dieu de Bourg-en-Bresse. En 1915, il rédige un plan de transfert des populations aux points névralgiques de l'Europe dans un opuscule intitulé *Frontières nationales*, édité en 1916. Peu après la guerre (1919-1921), il est envoyé par le Comité International de la Croix Rouge de Genève en mission en Sibérie orientale.

Pendant quelques années Montandon témoignera, à la suite de ce voyage, d'une sympathie pour le régime bolchevique, collaborant, par exemple, à la revue *Clarté* fondée en 1918 par Henri Barbusse. Dans l'*Humanité* du 15 décembre 1926 il fait paraître sous le pseudonyme de Montardit une étude, alors sans la moindre tendance

anti-juive : *L'origine des types juifs*. A notre connaissance, c'est la première fois que — sous le couvert d'une étude anthropologique — Montandon tente de décrire « le type sémitique ». En 1925, il quitte définitivement la ville de Lausanne et se fixe à Paris. Dans la capitale, il décide de se consacrer exclusivement à l'ethnologie, dans le cadre d'un poste du laboratoire d'anthropologie du Museum National d'Histoire naturelle. Montandon se consacre alors à la mise en valeur des données recueillies au cours de ses voyages. Les observations qu'il avait faites lors de ses missions chez les peuplades Aïnou et Bouriates sont rapportées dans un ouvrage : *Au pays Aïnou* (1927). En 1928 paraît *L'Ologenèse humaine*, ouvrage qui lui valut la chaire d'ethnologie de l'Ecole d'Anthropologie¹. Les années universitaires 1931-1932 le voient professer l'ethnologie et en 1933 il accède au grade de professeur à la chaire d'ethnologie de cette école privée. Ses cours porteront sur les races et les cycles culturels du milieu arctique. En 1933, Montandon publie *La race, les races, mise au point d'ethnologie somatique*, ouvrage dans lequel il définit ce qu'est une race : un groupe d'individus apparentés par leurs caractères physiques, somatiques, alors que la communauté d'esprit, de langue, crée une *ethnie* et non une *race*.

Dès lors, le professeur se consacre à définir le concept d'ethnie à propos duquel il précisera sa pensée dans *L'Ethnie française* (1935). Roland Breton (1981 : 5) relève très justement que ce terme « *était alors en compétition, dans les milieux scientifiques, avec d'autres néologismes plus savants proposés çà et là : ethnos, ethnicum, ethnea. C'est sans doute G. Montandon qui lui permit de l'emporter en lui gagnant une certaine audience dans un public plus large* ».

Montandon distingue une ethnie française — France, Belgique, Suisse, Canada,... — qui se caractérise principalement par la langue. Cet ouvrage contient également un court chapitre intitulé « La composante judaïque en France ». L'auteur affirme qu'il existe une ethnie juive, que cette ethnie joue un rôle dans l'histoire, mais nie l'existence d'une race juive au point de vue an-

thropologique, tout au plus un type racial juif reconnaissable physiquement :

« *Le nez fortement convexe [...], les lèvres assez charnues [...], les yeux peu enfoncés dans les orbites [...]. On dira donc d'un mot que, dans le type juif, l'un ou l'autre de ces trois organes, quand ce ne sont pas tous trois, sont fortement "chargés". Parmi d'autres caractères, on peut citer le cheveu assez fréquemment plus ou moins frisé. De ces caractères, le plus connu, le plus reconnu, est le nez fortement convexe* » (Montandon 1935 : 139).

Joseph Billig dans son ouvrage : *L'Institut d'études des questions juives* (1974 : 189) note que, finalement, selon les vues de Montandon, l'ethnie « exprime ce que le nazisme entendait par Volkstum (entité populaire), notion qui [...] servait de base aux mesures raciales nazies ».

En 1934 la *Deutsche Literaturzeitung* avait fait un compte rendu élogieux de *La race, les races*, et en 1938 l'auteur allemand Roderich von Ungern-Sternberg souligne que « *Le livre de Montandon, L'Ethnie française, est le seul qui puisse légitimement émettre la prétention d'être utilisé et reconnu comme manuel raciologique de la population française*² ».

Enfin, en octobre 1938, le raciologue nazi Hans F. K. Günther se déclare d'accord avec la solution de la question juive proposée par l'auteur de *L'Ethnie française* et du *Problème des races. L'ethnie juive devant la science*³. C'est dans cette dernière publication (septembre 1938), développement de quelques chapitres de *L'Ethnie française*, pour le numéro 1 des *Cahiers du Centre d'Examen des Tendances nouvelles* faisant suite à sa conférence donnée le 3 mai, à Bruxelles, sous les auspices du Centre, que Montandon se manifeste publiquement comme militant antisémite. Pour les besoins de sa thèse, il souligne à nouveau les particularités du type juif et de l'« *ethnisme juif* » qui est soigneusement entretenu par les juifs (1935 : 18) et conclut que l'existence de ces particularités doit justifier la mise à l'index du juif. Ainsi propose-t-il : « *La création d'un Etat israélite qui, à côté de la codification d'un statut des juifs et des ressortissants à d'autres ethnies, serait la condition indispensable pour pouvoir mettre un frein aux abus de l'ethnisme juif en dehors de la Palestine* » (ibid. : 21).

Les juifs qui enfreindraient la politique de « préservation » risqueraient alors la mise à mort ou la castration, et « *en ce qui concerne les femmes, comme on les condamne moins volontiers à la peine de mort que les hommes, la régression, vis-à-vis de celles de moins de quarante ans, consisterait à les défigurer en leur coupant l'extrémité nasale, car il*

n'est rien qui enlaidisse davantage que l'ablation, telle qu'elle se réalise spontanément par certaines maladies, de l'extrémité du nez » (ibid. : 20-21). Ces propositions, ces mesures dont Montandon dit qu'elles ont été envisagées par « *de grands pays* » sont pour lui « *significatives de l'état d'esprit créé par les exagérations de l'ethnisme juif* » (ibid. : 22).

A l'anthropologue nazi Hans F.K. Günther qui met en doute ses affirmations, Montandon⁴ répond qu'il confirme l'exactitude de ses propos et ajoute qu'il approuve personnellement la défiguration des femmes juives, le cas échéant...

Si les anthropologues nazis, et Günther le premier, approuvent l'hypothèse de la création d'un Etat juif, en revanche, les services de A. Rosenberg et de la SS s'opposent à cette solution. Dans la correspondance avec Fleischhauser, directeur d'un organisme allemand créé par Rosenberg pour développer la propagande nazie, le *Weltdienst* (« service mondial »), Montandon s'étonne de l'opposition nazie à cette solution d'un Etat juif en Palestine ou ailleurs (J. Billig 1974 : 197-199).

■ Le théoricien de l'ethnoracisme

Depuis 1935 et plus particulièrement depuis 1938, les positions du Professeur George Montandon ont donc considérablement évolué. Son antisémitisme profond qui s'appuie sur des arguments pseudo-scientifiques émeut la communauté juive, ce dont l'hebdomadaire illustré de la vie juive, *Samedi*, du 21 janvier 1939, se fait l'écho. Dans cet article intitulé « *La science au service de la haine* » J. Bielinky dénonce la brochure parue à Bruxelles et le travail de cet « antisémite de laboratoire » qui élabore un programme d'élimination de l'« ethnisme juive ». « *Les mongoloïdes et négroïdes l'ont décidément échappé belle* », ironise Bielinky qui termine l'article par cette constatation :

« *Il faut croire que nul n'est prophète, même dans sa maison d'édition, car à la fin de cette brochure nous avons trouvé cette note : "La Direction fait toutes réserves quant aux idées ici exprimées". La conscience humaine n'est pas morte ! [...] Mais c'est la science de haine et de persécution qui périra !!!* ».

Si Bielinky accuse, Darquier dit de Pellepoix, conseiller municipal de Paris, président du Rassemblement Antijuif de France et directeur de *La France enchaînée*, applaudit :

« J'ai lu avec le plus grand intérêt votre brochure et serais très heureux de pouvoir étudier avec vous la façon de couronner notre action. Il faut ouvrir les yeux aux Français. Je crois avoir contribué à les entrouvrir, mais il y a beaucoup à faire⁵ ».

Le 24 mars 1939, sur invitation de Darquier, Montandon donne aux adhérents du Rassemblement Antijuif une conférence sur « Le problème des races », publiée dans *La France enchaînée* du 30 avril. Le conférencier conclut que les juifs sont plus profondément différents des Français qu'aucun autre peuple parce qu'ils sont différents sur les cinq points qui caractérisent l'ethnie : 1. Les caractères physiques, 2. La religion, 3. La langue, 4. Les coutumes, 5. La mentalité. Le 31 mars, Montandon publie une synthèse dans ce même journal : « L'état actuel de l'ethnologie raciale » où il est question des groupes sanguins. En avril 1939 il donne une conférence à la Ligue française catholique : « L'ethnie juive et le type racial juif », publiée en juin 1939 dans la *Revue internationale des sociétés secrètes*. Ces causeries, ces conférences, semblent passionner l'auditoire, comme en témoignent ces quelques lignes : « En parlant, vous aviez dit que les juifs ne pouvaient pas être reconnus à leur squelette et que, par conséquent, ils n'étaient même pas propriétaires de leurs os. C'était très drôle, c'était très spirituel et cela avait amusé l'auditoire⁶ ».

Néanmoins, et même dans le milieu antisémite, Montandon ne fait pas l'unanimité. Un grave différend va l'opposer à l'Action Française, et à J. P. Maxence du journal *Gringoire*. Dans une lettre du 25 janvier 1939, il reproche à Maxence, mais aussi à Charles Maurras, d'affirmer que le racisme est inapplicable en France : « Je pensais vous écrire, mais j'ai attendu de pouvoir vous envoyer le tiré à part de ma conférence à la Sorbonne, non pour changer votre sentiment et vos opinions, mais pour vous éclairer, puisque vous avez proféré cette bourde de taille : "Il y a plusieurs races en France : on ne peut donc y faire du racisme"⁷ ».

Puis, Montandon se livre à une explication savante. On ne fait pas de « racisme vrai » mais de l'ethnisme, et l'ethnisme doit être le principal et unique fondement d'une politique antisémite et française; il ajoute : « Que vous-même ne vouliez pas de racisme, ou donc plus exactement d'ethnisme français, c'est compréhensible, puisque vous êtes juif (Godmé de nom, sauf erreur), quoique de droite, mais il est clair — ici Maurras fait semblant de ne pas voir — que c'est seulement sur la base de l'ethnoracisme (complété par la création d'un état juif) que l'action néfaste juive internationale pourra être éliminée⁷ ».

La réponse de Maxence ne se fait pas attendre : « Je reçois votre brochure et votre lettre. J'ose espérer [...] que les faits allégués dans la brochure sont mieux établis [...] que ceux avancés dans votre lettre. Vous me permettez d'être assez peu convaincu par un déluge de mots techniques qui fait parfois songer aux médecins de Molière. »

Maxence dénonce ensuite les inductions fragiles de Montandon et le ridiculise : « Quant au nom de Godmé, il est vous le voyez, celui de paysans et vigneron champenois », puis proclame solennellement qu'il est antisémite, « mais antisémite d'Etat comme Maurras et absolument hostile à la frénésie et à la barbarie raciste, cela non par solidarité juive comme vous le pensez, mais par raison; je puis vous dire que vos outrances, vos affirmations mal contrôlées servent la cause du judaïsme international. Il est certaines attitudes qui, dans un pays civilisé, paraîtront toujours provocantes!⁸ ».

Montandon dans sa réponse persiste : « A quoi a abouti l'antisémitisme de Drumont, prolongé par Maurras et par Darquier ? — "Nous ne sommes arrivés à rien !" — me disait un ancien militant de Drumont. Mais à quoi est arrivée l'Allemagne avec son ethnoracisme par rapport aux juifs ? Et qu'est-ce que craignent les juifs en Italie et ailleurs ? Ce n'est pas l'antisémitisme (ils s'en foutent), mais l'ethnoracisme⁹ ».

Montandon, désormais convaincu que l'ethnoracisme est la seule et unique manière de lutter efficacement contre les juifs, fait paraître le 5 novembre 1939 dans la revue italienne raciste, *La Difesa della Razza*, un article intitulé « L'Ethnia putana » où il tente de démontrer que l'« ethnie juive » a une caractéristique, celle d'être une « ethnie putaine ». La presse antiraciste réagit. Déjà le 24 juin 1939 l'hebdomadaire de la Ligue internationale contre l'antisémitisme, *Le Droit de vivre*, répliquait avec force et détermination. Au mois d'octobre 1939 le Bulletin du groupement d'étude et d'information, *Races et Racismes*, ouvrait ses colonnes au rabbin Jacob Kaplan. Dans cet article « Racisme et judaïsme », le Grand Rabbin conclut en ces termes : « Confiant dans la victoire de sa cause, qui se confond avec celle de la civilisation, inlassablement [le judaïsme] affirme : "Au-dessus de la race, il y a l'humanité; au-dessus de la force, il y a le droit; au-dessus de la matière, il y a l'esprit; au-dessus de l'homme, il y a Dieu ».

Le 12 avril 1940, P.E. Gaude pour l'hebdomadaire des Gauches, *La Lumière*, relève que dans son article « L'Ethnia putana » Montandon attaque également la France démocratique : « La France se réduira à une expression géographique, et l'Europe, indirectement en subira un désavantage.

La France ne sera plus aux Français, mais aux métis : son histoire, sa littérature, ses sciences, ses arts, subiront la dégénérescence qu'a subi sa race. Demain l'Europe devra ériger une barrière infranchissable autour des frontières de la France, pour ne pas se laisser abâtardir, écrit Montandon [...]. A coup sûr, ce ne sont pas des compliments. Néanmoins, l'article du docteur Montandon [...] a valu quand même à son auteur quelques félicitations : celles de la presse allemande... » En effet, le 3 décembre 1939, le docteur Edward Hollerbach concluait dans le *Westdeutscher Beobachter*, après avoir cité textuellement l'*Ethnia putana* : « *Nous n'avons rien à ajouter à cela* ».

Emile Buré, dans l'*Ordre* du 18 avril 1940, dénonce l'antisémitisme qui reste « *partout le meilleur des fourriers de l'hitlérisme* » et s'étonne des articles que ce professeur — Suisse naturalisé Français depuis 1936 — a publiés dans une revue antisémite italienne alors que la France est en guerre ! *Le nouvel Age* du 19 avril 1940 parle de la « *déjection intellectuelle* » du professeur Montandon, qui voisine dans la revue avec celle des meilleurs théoriciens du nazisme. Enfin, *La Lumière* du 3 mai 1940 s'interroge : « *Nous répétons pour la troisième fois notre question : les pouvoirs publics estiment-ils n'avoir pas à se préoccuper du cas du Dr. George Montandon, apôtre du racisme hitlérien ?* » Notons incidemment que la presse de droite et d'extrême-droite ne condamna pas Montandon, ni ne demanda sa révocation ou son incarcération. Un Montandon qui polémique et se laisse quelque peu aller à des excès de pensée, puisque dans sa réponse au journal *La Lumière*, le 26 avril 1940, il n'hésite pas à écrire : « *Prétendre à ce propos que j'obéis à des suggestions hitlériennes est un non-sens. C'est plutôt Hitler qui s'est saisi des miennes — les réalisant en pleine guerre et sans accords réciproques*¹⁰ ».

D'avril à août 1940, Montandon poursuit son étude systématique du « type racial juif » dans un journal populiste, *La France au travail*. Dans son article du 5 août : « *Pourquoi le type juif est-il si persistant ?* » Montandon — qui ne craint plus personne — tente de démontrer que seul l'ethnologue est capable de relever les particularismes du « type racial juif » ; aussi, les juifs redoutent-ils l'étude des ethnies et des races... études pourtant indispensables ! Dans ses articles des 8, 13 et 16 août, l'« ethnologue » s'intéresse à nouveau au *Problème des sangs* et au *Sang juif*. Ses conclusions sont les suivantes :

« *a) Les groupements juifs ont en moyenne deux fois plus de sang B que les groupements occidentaux [...].*

d) Le rapprochement avec les pourcentages indigènes démontre que les croisements juifs-non juifs sont plus fréquents qu'on ne le suppose [...].

e) Peut-être [...] le type racial (nous disons ici racial) juif est-il aussi frappé d'une plus grande mutabilité (faculté de mutation) de son sang » (16 août).

■ L'engagement raciste

En juillet 1940, un de ses disciples, Gérard Mauger, lui écrit et lui propose de diriger un mouvement ou à défaut une revue scientifique : *L'Ethnie française*, dont le titre est celui de l'ouvrage du maître... Mauger en devient le rédacteur en chef et Montandon le directeur scientifique. Le but de la revue est — sans conteste — de soutenir la politique du Maréchal Pétain, la collaboration franco-allemande, tout en permettant aux Français de scruter le problème ethnoracial et de se situer par rapport aux autres communautés. Dans le numéro un, en date du mois d'avril 1941, Montandon redéfinit ce qu'est l'ethnie française, puis trace l'histoire de l'ethnie juive, distinguant les sémites des hébreux, les hébreux des israélites (du royaume d'Israël) et ces derniers des juifs. Dans le second numéro, Montandon révèle que le Français est plus aryen qu'il s'en doute et, tout en précisant qu'il attend qu'une entente de l'Allemagne, de l'Italie et de la France « *permette des mesures antisémites et anti-exotiques d'ensemble* », il préconise dans l'immédiat « *la reconnaissance de l'état d'infériorité qu'ont suscité les éléments étrangers à l'ethnie aryenne* », ainsi que la nécessité « *d'éliminer et d'éloigner ces éléments autant que peut encore se faire, des territoires de l'ethnie française* ».

La loi du 2 juin 1941, portant statut des juifs et remplaçant celle du 3 octobre 1940, semble contenter momentanément Montandon qui écrit que son bon effet se fera sentir « *si elle est appliquée strictement* », mais toutefois, « *sans que la question juive en soit du tout résolue dans son ensemble [...]* ». (Montandon 1941).

Apparaître comme le spécialiste de la question juive, proposer des solutions pour résoudre le problème qu'elle pose, découvrir le juif, voilà l'objectif que Montandon s'assigne à lui-même. Dans ses archives personnelles, nous trouvons le numéro 3 de l'*Action antijuive* du 29 mai 1941, édité par le Service de Propagande de l'Institut d'Étude des Questions Juives. A la suite d'un article, on trouve une liste d'ouvrages à consulter

dont son livre : *Comment reconnaître le juif?* Montandon a souligné au stylo noir son nom et le titre du livre, et écrit en gros à côté : « *Ils se réveillent*¹¹ ».

S'« ils » se réveillent, s'« ils » agissent, c'est — pour Montandon — grâce à son travail, à ses études et à ses propositions; et cela laisse présager que l'on fera — très bientôt — appel à son service...

Dès que la législation antijuive commença à produire ses effets, certaines personnes se trouvant dans des situations ambiguës, réclamèrent un moyen quelconque de prouver qu'elles n'étaient pas juives, alors que d'autres y furent cordialement « invitées » par le Commissariat Général aux Questions juives (CGQJ) ou par la Préfecture de Police. En octobre 1941, le CGQJ commença à délivrer des certificats de non-appartenance à la race juive, mais l'*Obersturmführer* Dannecker tenta d'associer un « expert » allemand des questions raciales aux services de Xavier Vallat, commissaire général aux questions juives, pour contrôler la délivrance de ces certificats qui étaient établis uniquement par des juristes.

Vallat manifesta son mécontentement du fait qu'on voulait lui imposer un « expert » allemand, et fit une proposition au conseiller ministériel Schneider : « *À la suite de notre conversation du mardi 9 décembre où vous m'avez fait part de l'intérêt qu'il y aurait à adjoindre à l'avis juridique de mon Directeur du Statut des Personnes un avis physiologique émis par un ethnologue pour les cas épineux d'appartenance à la race juive, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai offert à M. le Professeur Montandon — qui accepte — de vouloir bien être attaché en qualité d'ethnologue au CGQJ*¹² ».

L'initiative de Vallat est accueillie avec réserve. On ne conteste pas le sérieux de Montandon, mais le souhait du Commissaire Général d'éviter la nomination d'un spécialiste allemand. D'ailleurs, un expert nazi en ethnologie est attendu, mais il se fait attendre et ne viendra pas. Aussi, l'état-major administratif propose-t-il, en février 1942, que les dossiers des juifs présumés soient confiés à un contrôle du Professeur Montandon.

Les expertises, les examens médicaux commencent aussitôt. Les rapports établis par Montandon comportent quatre parties. Dans la première partie dite « antécédents ethniques », Montandon précise l'état civil du père et de la mère de l'intéressé, puis — pour les hommes — se préoccupe de la circoncision, le fait d'être ou non circoncis étant à ses yeux particulièrement important : « *Ne sait rien au sujet d'une circoncision et croit ne pas l'être. À la remarque qu'il a été circoncis, dit que peut-être*

*le fut par un médecin arabe [...]. Status : fourreau très long (4 cm) nettement délimité par un anneau pigmentaire. Frein et chancrelle intacts. Tout l'aspect en effet d'une circoncision musulmane*¹³ ».

Puis venait l'examen de la « race biologique ». Alors que l'individu se déplace devant Montandon, celui-ci observe sa stature, sa constitution, ses pieds; l'examen brachycéphale suit. Ensuite vient l'examen du « facies » : le teint, les cheveux, l'iris, la face, les pommettes, le nez, la bouche et les oreilles : « *Stature petite (1 m 59), constitution trapue, pieds normalement cambrés, brachycéphalie, teint blanc indéterminé, cheveux autrefois noirs, iris grisâtre, face moyenne, pommettes normalement marquées, globes oculaires légèrement proéminents, nez moyen, profil droit [...], espace naso-labial normal, bouche moyenne, lèvres moyennes, oreilles plutôt grandes, axe oblique [...]*¹⁴ ».

Après l'examen, une série de considérations pouvaient accuser ou disculper : « *L'allure générale est celle d'un individu de race alpine dans laquelle rentrent les Bretons en majorité et même si son père était hypothétiquement juif, il n'en subsisterait pas moins que la mère devait être, de nom, de souche aryenne, et que, vu le prénom « Yves » de l'examiné, l'influence bretonne était manifeste [...]. La circoncision [...] a l'aspect d'une vraie opération chirurgicale*¹⁵ ».

Enfin, à partir de ces éléments, venait la conclusion : « *En conséquence, le soussigné estime que l'examiné peut être considéré comme non-juif de façon provisoire en attendant la production de papiers relatifs à l'ascendance, l'ensemble de la situation devant être alors reconsidéré*¹⁶ ».

Il convient de noter que Montandon exige pour établir ces certificats des honoraires élevés : « *Il m'a dit que pour faire son rapport il devait visiter mon mari et mes deux enfants à Drancy et me faisait espérer leur libération. Ses honoraires étant, dit-il, pour une visite à Drancy, de 2.000 francs par personne*¹⁷ ». Le témoignage d'un résistant juif dépeint de son côté les conditions dans lesquelles on obtenait une expertise favorable : « *Je fus conduit au camp de Romainville et y restais jusqu'en décembre 1942 [...]. Fin décembre, je fus transféré dans la prison du Cherche-Midi, sous l'inculpation de haute trahison. À ce moment-là, les autorités françaises m'ont réclamé pour me faire passer la visite du fameux Professeur Montandon, spécialiste des questions juives. Mon avocat... est allé voir le Professeur Montandon et a réglé la chose en lui payant en guise d'honoraires la forte somme de 50.000 francs. Par la suite, le Professeur Montandon a donné un certificat que, vu la circoncision, je pourrais certes appartenir à la race juive, mais qu'il a constaté après*

examen approfondi que ce n'était pas le cas...¹⁸ ».

Le 24 février 1943 est fondé l'Institut d'Etude des Questions Juives et Ethnoraciales (I.E.Q.J.E.R.) dont le but principal est l'étude des questions se rapportant aux races et aux peuples et en particulier, dans différents domaines du champ d'activité des personnes appartenant au peuple de race juive en France et dans le monde. La direction de cet organisme dont l'existence sera éphémère, est confiée au Professeur G. Montandon qui est chargé de cours sur l'ethnoraciologie judaïque et

sur la génétique et l'eugénique. Occupé par sa nouvelle fonction et par les examens ethnoraciaux, Montandon — qui ne fait plus l'unanimité, son Institut ayant disparu — tente de reprendre pied dans la propagande raciste... en vain ! Le 3 août 1944, à 8 heures du matin, il est victime d'un attentat à son domicile. Sa femme, étant intervenue, est tuée sur le coup d'une balle dans la tête. Montandon est blessé grièvement et serait mort quelques heures plus tard.

M.K., Paris

Notes

1. Cet ouvrage important qui fera date dans l'histoire de l'ethnologie française est analysé en ces termes par Jean Poirier (1968 : 46-47) : « Il s'agit d'un essai de réinterprétation d'ensemble, de la culture humaine, conçue comme un tout inscrit dans un même schème d'évolution progressive — ologénèse — à partir de postulats qui rappellent un peu les "germes élémentaires de pensée" de Bastian : dans un "stade primordial universel de culture", les sociétés humaines se seraient construites partout sur les mêmes bases; plus tard, des "cycles culturels" se seraient formés par un processus de différenciation analogue à celui d'où sont sorties les races : de même que la confrontation des sous-ensembles avec les conditions de milieu a produit les types raciaux, de même elle a produit des types culturels, l'extension géographique des uns et des autres ne coïncidant pas. Mais dans ce vaste mouvement de diversification, il n'y a pas eu de vitesse uniforme, ces cycles culturels possédant chacun des caractéristiques propres : les cultures archaïques s'insèrent dans le cadre d'un "rameau culturel précoce" qui, comme telle série zoologique (Montandon a eu une sérieuse formation de naturaliste), a tourné court et "représente une série culturelle abortive"; au contraire, la "culture occidentaloidé" serait le fruit d'un "rameau culturel tardif à développement illimité", qui aurait abouti à "la civilisation proprement dite". Cette reconsti-

tution mélange des préconceptions évolutionnistes à des méthodes diffusionnistes et doit être évidemment repensée; mais on ne saurait oublier que Montandon a été un excellent ethnographe, qui a été par exemple l'un des premiers à utiliser systématiquement les schémas de répartition géographique des différents faits culturels (une méthode qui exige un énorme travail analytique et à laquelle — peut-être pour cela — on n'a pas recours assez souvent aujourd'hui). Son tort a été de vouloir tenter une synthèse trop hardie — et surtout prématurée — avant que soient menées à bien les analyses culturelles, soit des cycles, soit surtout des objets ou des thèmes (qu'il s'agisse du boomerang ou de la circoncision), auxquelles lui-même excellait. Ce sont là des lacunes regrettables. Mais on ne peut manquer de rappeler que ces conceptions et l'orientation de sa pensée devaient l'amener à justifier les pires aberrations au cours de la dernière guerre et à prétendre leur donner une caution "scientifique" ».

2. *L'Ethnie française*, 1941 (3) : 2.

3. (Les archives de Montandon au Centre de Documentation Juive Contemporaine (CDJC), 17, rue Geoffroy-l'Asnier, 75004 Paris, sont conservées dans sept cartons numérotés : XCV : 1 à 144, XCV : 145 à 157, XCVIII, XCIX, C (deux cartons) : 1 à 9 et 10 à 23 et CI : 1 à 54).

CDJC, XCV-39, lettre du 6 octobre 1938.

4. CDJC, XCV-31.

5. CDJC, XCV-41, lettre du 29 novembre 1938.

6. CDJC, XCV-90, lettre de Félix Colmet Daage, avocat à la cour d'appel, du 22 mai 1939.

7. CDJC, XCV-54.

8. CDJC, XCV-55, lettre du 27 janvier 1939.

9. CDJC, XCV-56, réponse de Montandon du 8 février 1939.

10. CDJC, XCV-114.

11. CDJC, XCV-5.

12. CDJC, LXXV-150.

13. CDJC, CXC-205, examen ethnoracial du 21 août 1943.

14. CDJC, CXC-193, examen ethnoracial du 21 avril 1943.

15. cf. note 14.

16. cf. note 13.

17. CDJC, XLII-59, lettre du 8 octobre 1942.

18. CDJC, CCXII-16.

■ Références bibliographiques

BIELINSKY J.

1939, « La science au service de la haine », *Samedi*, hebdomadaire de la vie juive, 21 janvier 1939, 4.

BILLIG Joseph

1974, *L'institut d'étude des questions juives*, Paris, Centre de Documentation Juive Contemporaine (CDJC).

BILLIG Michaël

1981, *L'internationale raciste : de la psychologie à la science des races*, Paris

BOULENGER M.

1943, *le sang français*, Paris.

BRETON Roland

1981, *Les ethnies*, Paris, PUF.

CHEVALIER Thomas

1943, *Le racisme français*, Paris.

GAUDE P.E.

1940, « Ferdonnet parle », *La Lumière*, 12 avril 1940 : 2-3.

GONTIER René

1939, *Vers un racisme français*, Paris.

KAPLAN Jacob

1939, « Racisme et Judaïsme », *Races et racismes* : 28-31.

Dr. MARTIAL René

1934, *La race française*, Paris, Mercure de France.

MONTANDON George

1916, *Frontières nationales*, Paris, Challamel.

1926, « L'origine des types juifs », *L'Humanité*, 15 décembre 1926 : 3.

1927, *Au pays des Ainou*, Paris, Masson.

1928, *L'ologenèse humaine*, Paris, Alcan.

1933, *La race, les races, mise au point d'ethnologie somatique*, Paris.

1935, *L'ethnie française*, Paris, Payot.

1938, *Problème des races. L'ethnie juive devant la science*, Paris, M. Destrebecq.

1939 (mars), « L'état actuel de l'ethnologie raciale », *La France enchaînée*, 31 mars 1939 : 3.

1939 (juin), « L'ethnie juive et le type racial juif », *Revue internationale des sociétés secrètes*, juin 1939.

1939 (novembre), « L'ethnia putana », *La Difesa della Razza*, 5 novembre 1939 : 18-23.

1940 (avril), *L'ethnie française* (revue).

1940 (août), « Pourquoi le type juif est-il si persistant ? », *La France au travail*, 5 août 1940.

1941, « La religion juive signe de ralliement ethnique », *Le Cri du Peuple*, 8 août 1941.

ORY Pascal

1976, *Les collaborateurs 1940-1945*, Paris, Seuil.

PAXTON R.O. et MARRUS M.R.

1981, *Vichy et les juifs*, Paris, Calmann-Lévy.

POIRIER Jean

1968, « Histoire de la pensée ethnologique », in *Ethnologie générale* : 46-47, Paris, NRF, Encyclopédie de la Pléiade.

1974, *Histoire de l'ethnologie*, Paris, P.U.F.

VALLOIS H.

1943, *Anthropologie de la population française*, Paris.